

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 9 janvier 2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Jean-Marie PEIGNÉ.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 15 ; Procurations 0

PRESENTS : Mr PEIGNÉ, Maire, BIARNAIS J.C., adjoint; BLANC H adjointe ; THOMAZEAU J.F., CONDAC ; OULIER A.M; TINGAUD J.J; SECHET B a été nommée secrétaire de séance; LHOUMEAU S ; DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; CHAUVET D ; RIVAUD S ; FRETIER J ; TEXEREAU A.

DELIBERATION N°01
Tarifs locations des salles 2018

Après avoir pris connaissance des prix actuels et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de locations pour la salle polyvalente et la salle du cèdre en 2018.

Cependant, il décide de limiter les locations aux associations dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

SALLE POLYVALENTE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
EXPOSITIONS	- 1 jour	150 €
BALS	- 2 jours	240 €
REVEILLONS PAYANTS (Noël / 1 ^{er} de l'an)	- La soirée	400 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	160 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	210 €
Habitants commune	Plus de 100 personnes	270 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	245 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	300 €
ASSOCIATIONS	Plus de 100 personnes	355 €
Personnes extérieures		
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
-hors commune		160 €
-toutes associations communales	(à partir de la 3 ^{ème} location/an)	110 €
REUNIONS	- organisateur local	110 €
VINS D'HONNEUR	-organisateur extérieur	150 €
Location Prolongée		60 €
Location Horaire	- au 01/02/2012	25 €
Location Vaisselle	Par personne	0,65 €
Forfait lave-vaisselle		35 €
Caution Micro portable		300 €

REMBOURSEMENT VAISSELLE MANQUANTE

- 1 verre ou 1 tasse	1,30 €
- 1 assiette	3,50 €
- 1 couvert	0,85 €
- 1 plat inox (40 cm)	10,00 €
- 1 plat inox (60 cm) – 1 saladier	12,00 €
- 1 corbeille à pain – 1 légumier	10,00 €
- 1 pichet	4,00 €

SALLE DU CEDRE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
<i>REUNIONS-VINS D'HONNEUR REPAS FROIDS Habitants Commune</i>	1 jour	90 €
<i>Personnes extérieures (vraiment en cas de problème de salle de dernière minute)</i>	1 jour	130 €
<i>LOCATION HORAIRE</i>	- au 01/02/2018	10 €

DELIBERATION N°02
Tarifs concessions cimetièrè

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

Après avoir pris connaissance des prix appliqués et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel pour 2018. Le prix du m² de terrain des concessions pour inhumation reste à **25 €** pour les concessions trentenaires et à **40 €** pour les concessions cinquantenaires. Les tarifs seront donc :

Concessions trentenaires	25 € le m ²
Concessions cinquantenaires	40 € le m ²
Columbarium : la case pour 15 ans	350 €
Columbarium : la case pour 30 ans	550 €
Le caveau cinéraire pour 15 ans	180 €
Le caveau cinéraire pour 30 ans	330 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	50 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres après passage en caveau ou en columbarium	GRATUIT

DELIBERATION N°03
Fond de concours voirie 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement des rues **237-I-05-VC59 - Rue Pierre la Plaine, et 237-I-06-VC60 - Salle des fêtes** (Voies communales classées d'intérêt communautaire) qui fait l'objet du programme de travaux **2017**.

Les chantiers envisagés comprennent certaines natures de travaux liées à la bande de roulement, qui relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté de Communes, mais pour lesquelles la technique des enrobés peut être retenue sur une voirie précédemment revêtue en enduit à la condition qu'une participation de la commune soit prévue sous forme d'un fonds de concours couvrant 50% du coût de cette prestation.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes Civraisien en Poitou, pour l'année **2017**, et conformément à l'article L. 5214-16 V du C.G.C.T. :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- Accepte pour l'aménagement des rues **237-I-05-VC59 - Rue Pierre la Plaine, et 237-I-06-VC60 - Salle des fêtes**, le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale estimé à 7 604.11 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION N°05
Organisation de la semaine scolaire

Après l'exposé du Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal, à 13 voix pour 4.5 jours et 2 voix pour 4 jours, décide de maintenir la semaine scolaire sur neuf demi-journées réparties sur quatre jours et demi.

Les horaires proposés seraient :

Lundi, Mardi, Vendredi : 9h00 -12h15 / 13h45 – 16h
Mercredi : 9h – 12h
Jeudi : 9h00 -12h15 / 13h45 – 15h + TAP